



La Migration Irrégulière au Mali : Un Etat des Lieux

Sadio Traoré

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/62

Série sur la migration irrégulière
Module démographique et économique



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière
module démographique et économique
CARIM-AS 2010/62

La migration irrégulière au Mali : un état des lieux

Sadio Traoré

Chercheur, spécialiste en population et développement, Institut du Sahel, Bamako

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2010, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

L'évolution du phénomène migratoire a fait émerger dans le discours des spécialistes et les débats politiques le concept de migration irrégulière. Le Mali est à la fois un pays d'émigration et d'immigration. Partageant une frontière avec des pays d'Afrique du Nord, il compte parmi les pays pourvoyeurs d'une migration irrégulière supposément à l'assaut de l'Europe par sa frontière sud.

Nouveau thème dans le contexte migratoire malien, l'immigration irrégulière est encore peu explorée. Cette forme de mobilité étant associée (à tort ou à raison) à l'insécurité, elle représente un défi majeur que les pays doivent intégrer au sein de leur stratégie de développement, dans le cadre des objectifs du Millénaire. Par conséquent, elle retient de plus en plus l'attention des autorités nationales. Au-delà de la perspective sécuritaire des pays développés, les responsables maliens prônent une approche globale prenant en compte la lutte contre la pauvreté, une des principales causes d'émigration. Récemment, des actions de sensibilisation ont été menées en direction des migrants potentiels afin de les informer des dangers liés à la migration irrégulière.

Abstract

Today, new migration dynamics and changed migratory schemes have led to a growing debate on current irregular migration patterns both at an academic and political level. In this regard, Mali has recently evolved into a transit migration country for those emigrating towards southern European countries. Since this is a new phenomenon for Mali, few studies to date have approached irregular migration in the country. Being often, rightly or wrongly, associated with security issues, this topic represents a major challenge in the framework of development strategies, the Millennium Development Goals, and is thus receiving ever more attention from national authorities. Going beyond the "security approach" adopted by more developed countries, the Malian authorities have approached the phenomenon more globally taking poverty, as the trigger and sustainer of migration. Meanwhile, several awareness campaigns have been promoted in order to make citizens conscious of the risks of being an irregular migrant.

Introduction

Le développement du phénomène migratoire à l'échelle du monde a donné lieu ces dernières années à l'apparition de nouveaux concepts reflétant des défis et enjeux importants dans le cadre des relations internationales. La migration dite « irrégulière » est l'un de ces concepts devenus de plus en plus populaires pour rendre compte de l'évolution de la gestion du processus migratoire. La mobilité qui pousse certains habitants des régions ou pays pauvres vers des régions ou pays plus riches ne constitue en aucun cas un fait nouveau. La fuite des zones de guerre, des famines ou encore la recherche de conditions de vie meilleures et de nouvelles opportunités économiques procèdent de la même logique de reproduction sociale. Par conséquent les changements plus récents concernent surtout l'ampleur du phénomène et les réponses mises en place par les différents acteurs impliqués.

Les images récentes de migrants traversant la Méditerranée sur des bateaux de pêche ou en transit dans des camps de fortune installés dans le désert ou encore escaladant les barrières des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla relayées par les médias occidentaux ont donné l'impression d'une pression migratoire croissante aux frontières sud de l'Europe, menaçant l'intégrité des frontières de l'Union¹. Cette migration perçue comme essentiellement d'origine africaine, est dépeinte comme le fait de migrants désespérés, venant de pays pauvres, victimes de trafiquants et de réseaux de passeurs impitoyables. Les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie et Libye) constitueraient le bassin de transit privilégié de ces émigrants provenant de l'Afrique subsaharienne.

Plusieurs considérations font du Mali un pays de l'Afrique subsaharienne pourvoyeur de migration irrégulière. Géographiquement proche de l'Afrique du Nord, il est parmi les pays les plus pauvres du monde et a une longue tradition d'émigration principalement dirigée vers l'Europe. Des enquêtes récentes réalisées au Maroc et en Algérie confirment la présence de Maliens parmi les migrants irréguliers (Lucie B. et al, 2002). Mais le Mali est aussi un pays d'ouverture et d'accueil qui adhère totalement aux idéaux d'unité et d'intégration africaines. A ce titre il est une destination privilégiée de nombreux migrants africains. La plupart de ces migrants entrent en situation irrégulière au-delà de trois mois de résidence, le cadre juridique national les obligeant à se prémunir d'un permis de séjour, en contradiction avec les textes de la CEDEAO relatifs à la libre circulation des personnes.

L'immigration irrégulière, souvent synonyme d'insécurité, est devenue un sujet de préoccupation majeur aussi bien pour les états que les organismes internationaux. Au Mali, l'immigration irrégulière est statistiquement mal connue et n'a fait l'objet que de très peu d'études. Ce bref état des lieux s'inscrit au sein du projet CARIM (Consortium Euro Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations) dont l'objectif est d'observer les mouvements migratoires, d'en analyser les causes et l'impact tant dans les pays européens que dans les pays partenaires. Il est complété par deux autres modules : un module sociopolitique et un module juridique.

1. Définition, enjeux et défis

Au Mali, la migration dite irrégulière apparaît comme un concept nouveau, pour ne pas dire étranger. L'emploi fréquent de ce concept de la part des gouvernants comme des chercheurs nécessite d'interroger son rôle dans le débat migratoire actuel. Comment le définir, et quelle place occupe-t-il dans le champ migratoire actuel, quelles en sont les perspectives d'évolution ?

Selon les orientations méthodologiques du CARIM délivrées lors de la session thématique de juillet 2008 sur la migration irrégulière, les migrants irréguliers dans les pays du Sud et de l'Est de la

¹ Selon Hens (2008), Il n'existe aucune preuve que la migration irrégulière d'Afrique en Europe soit en train d'augmenter à un taux « alarmant ». Les preuves empiriques disponibles dissipent le mythe d'un exode en masse d'Africains fuyant la guerre et la pauvreté à la recherche d'un quelconque Eldorado européen.

Méditerranée (SEM) comportent trois catégories distinctes : les travailleurs migrants irréguliers, les réfugiés - qui sont souvent en situation irrégulière - et les migrants de transit. Une telle définition correspond-elle à la situation de pays de l'Afrique subsaharienne tels que le Mali? En théorie, les trois catégories citées peuvent se retrouver au Mali mais dans les faits, elles ne sont pas toujours faciles à établir.

En ce qui concerne les réfugiés, la Commission Nationale Chargée des Réfugiés (CNCR) dresse un bilan statistique annuel des réfugiés et demandeurs d'asile au Mali qui oscille entre 13 et 16 mille individus entre 2003 et 2007. Ces réfugiés proviennent essentiellement des pays voisins. S'agissant des autres catégories, le Mali est plutôt connu comme étant un pays d'émigration. Il n'est donc que rarement considéré comme pays accueillant des travailleurs immigrants et encore moins comme un pays de transit. Même si il est de plus en plus fréquemment présenté comme un pays d'accueil ou de transit, il n'existe pas d'études ou d'analyses démographiques et économiques établissant dans quelle mesure le Mali accueille des travailleurs immigrés et des migrants en attente d'un éventuel passage vers d'autres pays.

Toutefois, à partir des statistiques de la population étrangère, on observe que certains individus exercent des emplois et d'autres non. Ceux qui exercent une activité sont généralement identifiés comme travailleurs étrangers auprès des organismes employeurs. Ceux qui n'en exercent pas peuvent soit être considérés comme étrangers à la recherche d'un travail ou encore comme immigrants en transit vers d'autres pays.

Dès lors, comment peut-on expliquer que le Mali est de plus en plus fréquemment dépeint comme un pays d'immigration et de transit dans le discours des spécialistes et des hommes politiques? On peut citer au moins deux raisons à l'origine de ce changement : l'évolution du panorama migratoire et les nouveaux défis de la coopération internationale d'une part et la nouvelle configuration des schémas migratoires régionaux d'autre part. Dans le premier cas, il s'agit de la conjonction entre migration et sécurité, alors que cette dernière est devenu un enjeu essentiel de la vie démocratique des états. C'est ainsi que des populations non-intégrées parmi lesquelles figurent les «étrangers», «immigrés», «clandestins», «réfugiés», etc. sont stigmatisées comme responsables de l'insécurité (délinquance, chômage, etc.). L'amalgame ainsi opéré fait donc apparaître un problème grave qui nécessite des solutions d'urgence. Dans cette perspective l'ONU, par le biais d'une résolution de son Assemblée Générale, a appelé les états membres à relever le défi que représentent les migrations irrégulières et à aider les pays en développement à intégrer les questions migratoires au sein de leurs stratégies de développement pour l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement².

En second lieu, le Mali se trouve à l'intersection de deux systèmes migratoires qui, jusque très récemment distincts, commencent à se rejoindre et à s'articuler entre eux : le modèle migratoire ouest-africain et le modèle migratoire maghrébin. Le premier était organisé autour de la Côte d'Ivoire. Quand cette dernière a été gravement affectée par une crise politique à partir de 1995, de nouvelles destinations ont vu le jour. Or il existait déjà un système d'émigration saisonnière des Maliens vers la Libye et vers le Sud de l'Algérie. Ce dernier s'est donc consolidé, renforçant le lien entre les deux systèmes. Pays tampon entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, le Mali appartient à l'espace CEDEAO et affiche une position extrêmement favorable à l'égard des principes d'intégration économique régionale et notamment les dispositions en matière de libre circulation des biens et des personnes.

Au sujet de la migration clandestine, Badie (1993) a montré comment ces migrants se trouvent pris en étau entre deux mondes, celui des états et celui des flux transnationaux, la migration allant à l'encontre de l'ordre étatique. Les efforts répétés de ces acteurs (individus, réseaux, etc.) à créer des espaces hors du contrôle politique, tend à les soustraire du jeu international et devient en soi porteur de

² Résolution A/RES/63/225 de l'Assemblée générale de l'ONU sur les migrations internationales et développement du 10 mars 2009 en ses articles 12 et 15.

clandestinité. Aussi, en définissant la clandestinité comme désignant la situation des immigrés qui « au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour ou leur emploi, se trouvent dans des conditions contrevenant aux instructions ou accords internationaux, multinationaux ou bilatéraux pertinents ou à la législation nationale », la convention 143 du Bureau International du Travail privilégie l'approche basée sur les relations de travail rappelant que la migration est « une manifestation de la division internationale du travail ». En suscitant la méfiance des états, les migrations sont aussi influencées par les actions politiques en cours et par leur application plus ou moins réussie. En définitive, l'irrégularité renvoie à plusieurs situations parmi lesquelles on trouve l'évolution du phénomène migratoire, les enjeux qu'il suscite pour les individus, les communautés et les états, et les stratégies politiques plus ou moins efficaces mises en place pour y faire face.

2. Importance de l'immigration irrégulière

Comme souligné précédemment, l'immigration irrégulière est un concept récent dans le contexte migratoire malien et a fait l'objet de très peu d'études, notamment à cause du manque de disponibilité des données. Suivant les définitions données précédemment, l'immigration irrégulière est établie à travers les effectifs de la population étrangère (immigrants et de transit) et les réfugiés. Au Mali, l'effectif des étrangers est obtenu à partir des recensements de la population tandis que celui des réfugiés provient du système des Nations Unies. En outre, étant donné que le concept de population en transit est totalement absent des recensements, l'estimation de l'immigration irrégulière s'avère délicate.

Au tableau 1 figure l'évolution de la population d'origine étrangère au Mali. Les données font ainsi apparaître une population étrangère relativement faible et dont la part relative de la population totale est en légère diminution depuis 1976. Sans chercher les raisons profondes de cette tendance, on peut toutefois observer qu'elle est étroitement liée aux évolutions récentes du phénomène migratoire malien. Selon plusieurs sources, le Mali est devenue un pays de transit pour de nombreux étrangers ; ce qui peut expliquer la baisse de la population étrangère si le nombre de ceux qui sont en transit augmente d'année en année.

Tableau 1 : Evolution de la population étrangère au Mali

	1976	1987	1993	1998
Effectifs	78 538	58 279	58 818	63 720
% de la population totale	1,2	0,8	0,7	0,6

Sources : Recensements 1976, 1987 et 1998 ; Enquête migration et urbanisation 1993.

Au-delà de la citoyenneté et en accord avec la définition donnée ci-dessus, nous devons prendre en compte les immigrants employés dans le secteur informel en situation irrégulière vis-à-vis de la réglementation nationale.

Au tableau 2 figure la répartition de la population étrangère selon le type d'activité. Près de la moitié des immigrants étrangers (50,1%) sont actifs (occupés + chômeurs). Pour les ressortissants ouest-africains, le taux d'activité est de 49,3% tandis qu'il est plus faible pour les autres Africains (33,7%). L'origine (le pays de provenance) n'est pas connue pour une part significative d'étrangers dans ce croisement, même si selon le recensement de 1998, près de 98% de cette population est d'origine africaine.

On peut donc supposer que les immigrants étrangers qui sont actifs sont plus portés à se mettre en conformité avec la réglementation nationale que ceux qui ne travaillent pas.

Tableau 2 : Etrangers résidents au Mali selon la région de provenance et le type d'activité, 1998

Région de provenance	Inactifs		Actifs		Chômeurs		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ouest-africains	18 025	50,7	17 358	48,8	192	0,5	35 575	100,0
Autres africains	1 216	66,3	602	32,8	17	0,9	1 835	100,0
Autres	635	45,9	732	53,0	15	0,1	1 382	100,0
ND	11 891	47,7	13 000	52,1	37	0,2	24 928	100,0
Total	31 767	49,9	31 692	49,7	261	0,4	63 720	100,0

Sources : Recensement 1998

Si cette hypothèse se vérifiait, on pourra estimer l'immigration irrégulière à près de 47 000 individus en 1998 (le nombre des immigrants étrangers n'exerçant pas un emploi auxquels s'ajoutent les réfugiés)³.

Cependant, il est difficile, à partir des statistiques disponibles au Mali d'évaluer précisément le nombre d'étrangers en situation irrégulière. Le Mali n'applique pas une politique d'immigration restrictive en raison d'une tradition séculaire d'hospitalité couplée d'une culture de la mobilité ; la migration a longtemps fait partie de la vie des populations maliennes. En outre, le Mali s'est fermement engagé sur la voie de l'intégration sous-régionale de sorte que les ressortissants des 15 pays de la CEDEAO par exemple peuvent entrer dans le pays sans visa en vertu des accords de libre circulation. Au-delà des trois mois de délai règlementaire, la plupart de ces ressortissants, au lieu de se prémunir de permis de séjour, préfèrent rester en situation irrégulière.

3. Caractéristiques des immigrants irréguliers

Les caractéristiques des immigrants irréguliers sont probablement identiques à celles de la population étrangère dans son ensemble. Cette dernière représentait à près de 64.000 personnes en 1998 dont la majorité (53%) est constituée d'hommes. Selon la nationalité, on y trouve plus de ressortissants de pays voisins (Guinéens, Burkinabais, Ivoiriens, Sénégalais et Mauritanien). La majorité (56%) des étrangers proviennent des pays de l'Afrique de l'Ouest. Parmi les autres caractéristiques, on note un âge moyen de près de 30 ans aussi bien pour les hommes que les femmes. Si l'on se réfère aux données les plus récentes (enquête de 1993), la durée de résidence la plus courante se situe entre 1 et 4 ans. Les durées les plus longues sont souvent le fait de ressortissants des pays limitrophes tandis que les autres ressortissants ouest-africains affichent des durées de résidence faibles (au plus 3 ans).

4. Les routes de l'immigration irrégulière

Les routes de l'immigration irrégulière ont dans un premier temps suivi celles de la migration régulière. C'est d'abord après l'expérience d'une ou plusieurs migrations internes qui aboutissent le plus souvent à la capitale nationale que la migration internationale est envisagée. A partir des années 2000, Bamako est devenu un pôle d'attraction important au sein de la sous-région en raison de la facilité d'y obtenir un visa et le nombre croissant de jeunes candidats à l'émigration. Le visa délivré est généralement un visa de tourisme dont l'expiration conduit la plupart des migrants ordinaires en Europe à l'irrégularité.

³ Selon les données du HCR entre 2003 et 2007, 13000 à 16000 réfugiés et demandeurs d'asile sont répertoriés au Mali (Ballo, 2009). On a retenu pour 1998 un effectif de près de 15000 réfugiés.

Au fur et à mesure que les conditions d'entrée en Europe se durcissent, les irréguliers empruntent d'autres voies, dont deux en particulier. Pour les candidats à la traversée maritime, la Mauritanie constitue un pays de ralliement et de planification des départs. L'autre voie est celle du désert, transitant par les villes du Nord (Mali et Niger). Les villes de Gao et Agadès sont citées comme villes de transit ou carrefour migratoire où se rencontrent tous les flux en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Il est important de souligner l'existence d'un système migratoire ancien (Tapia, 2003) qui empruntait ces axes du Nord Mali et du Nord Niger, qui se juxtapose aujourd'hui au système ouest-africain organisé autour de la Côte d'Ivoire. Cette jonction, effective depuis la crise ivoirienne de 1995, pourrait avoir été enclenchée bien avant puisque les résultats de l'Enquête Migration et Urbanisation au Mali faisaient état dès 1993 de taux de migration nette positifs dans certaines régions du nord, au Mali et au Niger⁴.

5. Déterminants et conséquences de l'immigration irrégulière

5.1 Les déterminants de l'immigration irrégulière

L'immigration irrégulière en Afrique en général et au Mali en particulier s'est développée dans le sillage des difficultés du développement socio-économique local, et du durcissement des politiques migratoires dans les pays développés, en particulier les restrictions imposées à l'immigration en provenance d'Afrique par les pays européens.

Concernant le premier point, le processus de globalisation a engendré de nouvelles aspirations pour le plus grand nombre ainsi que l'enrichissement d'une frange importante de la population mondiale sans pour autant réduire le fossé entre pays riches et pays pauvres. Dans le monde en développement, la croissance démographique rend difficile la création d'opportunités d'emplois pour des millions de jeunes arrivant sur le marché de travail. La pauvreté gagne du terrain notamment en Afrique où la mauvaise gouvernance, la corruption, et l'insécurité nourrissent l'émigration. Dans les pays développés, la compétition sans cesse plus ardue a engendré un processus de restructuration économique qui a limité la disponibilité d'emplois dans les différents secteurs de l'économie. Les besoins en main-d'œuvre flexible et acceptant des conditions de travail difficiles dans les industries se sont accrus. En outre, du fait du vieillissement de la population, il est de plus en plus difficile de maintenir les niveaux de productivité économique devant assurer le financement des systèmes de soins et de sécurité sociale. Le recours à la migration internationale devient par conséquent indispensable. Les migrants des pays en développement sont ainsi sollicités, soit comme main d'œuvre docile et corvéable dans les industries, soit comme main-d'œuvre hautement qualifiée.

S'agissant des politiques migratoires et leurs effets sur l'immigration en général, elles sont étroitement liées au développement des droits civiques⁵ dans les pays d'accueil. Ce lien est justifié par le fait que le régime des droits constitue la clé de voûte des systèmes politiques libéraux, servant aussi bien de socle aux politiques étrangères que de ligne de défense des individus contre l'Etat (le cas des droits de recours par exemple). Citant le cas de la France, la réforme du Code de la nationalité en 1986 devait permettre de rendre plus difficile la naturalisation de la deuxième génération de Maghrébins et à terme de réduire l'immigration d'origine nord-africaine. Les lois Pasqua de 1993, en ciblant également certains droits sociaux et civiques, visaient à écarter les étrangers en situation irrégulière, mais aussi à permettre à l'Etat de contrôler les frontières et mieux gérer les flux migratoires. Dans les années 2000, on a pu observer un durcissement de la politique migratoire de la France ainsi que d'autres pays européens se traduit à l'évidence par un contrôle accru des frontières et des immigrants résidents. De

⁴ Voir CERPOD (2000), Migration et environnement au Sahel.

⁵ Voir J. F. Hollifield (1994) « Entre droit et marché » dans le Défi migratoire, questions de relations internationales, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

nouveaux instruments juridiques ont été mis en place pour mieux réguler l'immigration, lutter contre les détournements de procédure et promouvoir une immigration choisie⁶.

Du côté des pays de départ, le début des années 80 a été marqué par la prise de conscience d'une politique migratoire plus restrictive en France, à en juger par le colloque tenu en 1984 sur l'insertion des migrants internationaux dans le processus de développement de leur pays d'origine regroupant les représentants du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie et du Niger, certains organismes internationaux ainsi que de nombreuses associations de migrants et d'ONG⁷. En prévision du retour des migrants de France, soit à la suite de l'introduction de la carte de séjour, soit par des mesures d'aide au retour volontaire, le colloque a recommandé aux Etats, entre autre, de mettre en place des structures adéquates capables de prendre en charge les problèmes des travailleurs qui souhaiteraient retourner dans leur pays d'origine⁸.

En dépit de cette prise de conscience dans les pays de départ, des politiques ambitieuses de population (y compris les mesures relatives à la gestion des migrations) n'ont pas suivi. Dans les quelques pays où elles ont été adoptées, elles n'ont pas eu les effets escomptés⁹. Pendant ce temps, dans les pays d'accueil, le développement des politiques migratoires restrictives a eu pour conséquence une rapide déviation des routes migratoires en augmentant les coûts de l'immigration clandestine, les souffrances des immigrants et les risques encourus. Paradoxalement, on observe dans les pays d'accueil une demande accrue de main-d'œuvre bon marché. Pour le citoyen ordinaire dans les pays de départ, si les immigrants irréguliers ne trouvaient pas de travail à exercer, ils ne braveraient pas les restrictions au prix de leurs ressources et leur vie. Autrement dit, il ne sert à rien de faire semblant d'ignorer cette demande. La solution serait d'instituer des voies d'immigration légales appropriées pour y répondre, faute de quoi, l'immigration irrégulière continuera de plus belle ; les politiques restrictives ne contribueront qu'à la criminaliser davantage.

5.2 Les conséquences de l'immigration irrégulière

Le slogan « *Faisons de la migration une opportunité pour tous et non une menace pour chacun* » de la 1ère édition de la Campagne d'information et de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière au Mali résume les conséquences telles qu'elles sont différemment perçues par les pays de départ et les pays d'accueil. Même si l'immigration irrégulière représente une opportunité économique pour les migrants et leurs ménages dans les pays de départs, la dimension sécuritaire semble prendre le dessus dans les débats. La migration irrégulière, du fait de la traite des êtres humains, est devenue une source de revenu majeure pour la criminalité organisée, rivalisant ainsi avec le trafic de stupéfiants.

L'immigration irrégulière au Mali ne pose pas de problèmes significatifs en matière d'insécurité à en juger par la rareté des appréhensions et/ou d'expulsions d'étrangers en situation irrégulière. Toutefois le pays participe à la dynamique internationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et dans ce cadre il peut être amené à contrôler ou expulser des étrangers suspects (Ballo, 2009). Par

⁶ Merabet et Gendreau (2006) .

⁷ Le colloque a été organisé par l'Institut du Sahel et l'OCDE à la suite d'une enquête régionale réalisée en deux phases : une première dans la Vallée du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal) et l'autre auprès de migrants originaires de la Vallée en France.

⁸ On notera des années plus tard, l'échec de la politique d'incitation au retour du fait que la plupart des migrants ayant bénéficié d'aide au retour étaient contraints de reprendre les chemins de la migration (clandestine, cette fois-ci) soit parce que les montants de l'aide n'ont pas été investis dans des projets ou s'ils l'ont été, ces projets n'ont pas été rentabilisés, à cause de l'inexpérience du promoteur ou par manque d'appui technique adéquat.

⁹ Les pays du Sahel, sous la conduite du Comité Permanent Inter-état de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), ont élaboré des politiques et programmes de population à travers le Plan d'Action de Ouagadougou dont la mise en œuvre n'a pas bénéficié d'un appui technique et financier permettant l'atteinte des objectifs.

ailleurs, il n'existe pas de statistiques sur les travailleurs étrangers, et encore moins sur ceux en situation irrégulière. Sachant que l'essentiel de ces travailleurs se concentrent dans le secteur informel et compte tenu du contexte économique difficile, il est probable que les migrants entrent en concurrence avec les autochtones sur un marché du travail exigü.

6. La gestion politique de l'immigration irrégulière

Le dialogue autour des questions migratoires met souvent en relation des points de vue contradictoires. Depuis le Sud, les faibles performances économiques doublées d'une croissance démographique soutenue créent des pressions sociales importantes que la migration contribue à atténuer en même temps qu'elle assure à plusieurs familles la satisfaction de leurs besoins vitaux. Vue du Nord, la migration constitue une menace du fait du poids des représentations collectives empreintes d'accents sécuritaires (menace démographique, difficultés d'intégration, Islam, etc.). Mais tous s'accordent pour reconnaître que les migrations représentent un élément incontournable de la vie économique et sociale des Etats. De ce fait, une bonne gestion des questions migratoires devrait permettre d'aboutir à des résultats bénéfiques pour les pays (de départ et d'accueil), pour les individus ainsi que pour les sociétés.

Au niveau régional, le Mali, à l'instar des Etats de la CEDEAO en 2008, s'est inscrit dans une approche commune des migrations visant à faciliter la mise en œuvre du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation et le droit de résidence et d'établissement des citoyens de cette communauté. Cette approche vise à encourager le développement de filières de migration légales, renforcer les liens entre les pays d'origine et les communautés de migrants à l'étranger, et faciliter le retour des émigrés. Au niveau bilatéral, le Mali poursuit ses concertations avec les autorités françaises (principale destination des Maliens en Europe). Les discussions couvrent des thèmes variés comme la coopération bilatérale, l'harmonisation des procédures de visas, les problèmes d'intégration, la seconde génération, ou encore la circulation des personnes, le rapatriement des irréguliers et les transferts financiers des migrants. Le Mali poursuit des consultations régulières sur les questions migratoires avec l'Union Européenne. Mais sous la pression d'une opinion nationale pour laquelle la migration n'est pas que nécessaire mais souhaitée du fait des retombées économiques positives pour les ménages et les communautés, l'approche de l'Etat est davantage liée au développement, axée sur la lutte contre la pauvreté et favorise une immigration légale dans le strict respect des droits humains. Avec l'aide des organisations non-étatiques, les efforts s'orientent désormais vers la sensibilisation des migrants potentiels sur les dangers liés à la migration irrégulière, comme en témoigne cette campagne qui a sillonné tout le pays pendant 9 mois en 2008 et à laquelle ont pris part des équipes de spécialistes, des autorités administratives et politiques, la jeunesse, des partenaires sociaux et des caravanes d'artistes et de religieux.

Conclusion

Le développement du phénomène migratoire à l'échelle du monde est un fait significatif de ce début de troisième millénaire. En Afrique, l'aggravation de la pauvreté suite aux faibles performances économiques, la croissance démographique élevée et la multiplication des conflits et des guerres, ont donné lieu à une accélération sans précédent des mouvements migratoires de jeunes à la recherche de meilleures conditions de vie. Au même moment, les conditions d'entrée des migrants dans les pays d'accueil se sont durcies générant de plus en plus de clandestinité ou d'irrégularité parmi les étrangers.

Le concept de migration irrégulière est récent dans le contexte migratoire malien, et n'a pour l'instant pas donné lieu à beaucoup d'études. En évaluer l'ampleur est difficile, en raison de l'absence de données statistiques adéquates, mais aussi de la méconnaissance du statut légal des étrangers. L'essentiel de cette immigration est d'origine africaine. Elle est admise au Mali en vertu des accords de libre circulation et d'établissement dans les Etats de la CEDEAO. L'irrégularité d'un individu est déterminée par la non-conformité à la loi, sachant qu'au-delà de trois mois de séjour, tout ressortissant

de la communauté est tenu de se faire délivrer un permis par les autorités. Ces statistiques n'existent pas, et sont pourtant indispensables pour mesurer précisément l'immigration irrégulière au Mali.

L'immigration irrégulière au Mali s'accroît en conséquence des difficultés du développement économique local et des aspirations et ambitions que nourrissent les jeunes de plus en plus nombreux sur le marché du travail. Paradoxalement, la restructuration économique au Nord augmente la demande de main-d'œuvre bon marché alors que les politiques migratoires restrictives mises en œuvre favorisent la clandestinité. Il est souhaitable que les concertations et négociations instituées à tous les niveaux permettent à toutes les parties, à travers un dialogue franc basé sur les intérêts des uns et des autres, d'aboutir à une gestion plus adéquate des flux migratoires conduisant à une diminution de l'irrégularité.

Bibliographie

- Badie B., 1993 Flux migratoires et relations transnationales, dans *Le défi migratoire, Questions de relations internationales*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Université de Laval, Québec.
- Ballo M., 2009 *Migration au Mali : Profil National pour le développement de politiques stratégiques*, OIM, Bamako.
- Bensaad A. 2001, *Le Ténéré, ou les mirages d'une vie meilleure. Voyage au bout de la peur avec les clandestins du Sahel*, *Le Monde diplomatique*, septembre.
- CERPOD 2000, *Atlas Migration et Environnement au Sahel*, Bamako.
- De Haas Hein, 2008 ; *Migration irrégulière d'Afrique Occidentale vers Afrique du Nord et l'Union européenne : une vue d'ensemble des tendances générales*, OIM
- Direction Nationale de Statistique et de l'Informatique (DNSI), *Recensement généraux de la population de 1976, de 1987 et de 1998*.
- Hollifield J. F. (1994) « Entre droit et marché » dans *Le Défi migratoire, questions de relations internationales*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Université Laval, Québec.
- Lahlou, M., 2003 *Le Maghreb, les migrations des Africains du sud du Sahara. Entre mondialisation et protection des droits – Dynamiques migratoires marocaines : histoire, économie, politique et culture*, Casablanca.
- Lucie B. et al., 2002 *L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc*, *Cahiers de migrations internationales*, BIT, Genève.
- Merabet O. et Gendreau F. ; 2006 *Les questions migratoires au Mali, valeurs, sens et contresens, Rapport de consultation CIVI POL*, Bamako.
- ONU, *Résolution A/RES/63/225 de l'Assemblée générale de l'ONU sur les migrations internationales et développement du 10 mars 2009 en ses articles 12 et 15*.
- OIM ; *Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union Européenne : Une vue d'ensemble des tendances générales, série Migration Research, N° 32*.
- Stéphane de Tapia, 2003 *Les nouvelles configurations de la migration irrégulière, Rapport de conférence 12 et 13 novembre 2002*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.